



Participation à une activité de loisirs

Les salariés (ou enfant jusqu'à 16 ans révolus) ayant un an de présence continue dans l'entreprise, peuvent bénéficier d'une participation financière à hauteur de 152 euros, pour un abonnement sportif ou artistique annuel en année civile (01/01 au 31/12)

→ Soit la participation est versée directement au club sportif ou association.
Le salarié s'acquitte uniquement du différentiel qu'il versera à l'organisme concerné.

→ Soit la participation est remboursée au salarié ayant déjà payé l'intégralité de son abonnement.

La prise en charge par le CSE, s'effectuera sur présentation d'une facture nominative et de la licence sportive

Merci de compléter le RIB destiné au virement de la participation.

Organisme bancaire :

Titulaire du compte :

IBAN :

BIC :

Secrétaire : Pierre Vincenti
Trésorière : Pauline Viola

Secrétaire adjoint : Dominique Nacer
Trésorière adjointe : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74 / 04 95 29 07 61

Email : cse@aircorsica.com

Comité Social Economique Air Corsica – Aéroport Napoléon Bonaparte – BP 505 – 20186 Ajaccio cedex 2